

# Réunion du conseil municipal

*du mercredi 11 janvier 2017*

*Le onze janvier deux mille dix-sept à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à Mauroux.*

*Etaient présents :*

*Mesdames DIAS, LUCAS, MAISONNEUVE, MARY.*

*Messieurs BOUCHER, DELORD, JOUANNIC, KLODZINSKI, KODDEN et XUEREB.*

*Excusés :*

*Mesdames DANIELAN, BARTEL (pouvoir à JP JOUANNIC).*

*Messieurs ANSELMIS (pouvoir à JP BOUCHER), DAVID et LABORIE.*

*En présence de Mme MOZ*

## Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/12/2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Commerce de proximité

Suite à un problème d'équilibre financier de l'épicerie en hiver, la commission finances s'est réunie le 04/01.

Le maire réaffirme la volonté du conseil municipal de soutenir le commerce de proximité.

La commission propose les mesures suivantes :

\_ supprimer le loyer concernant l'occupation temporaire du domaine public (terrasse )

\_ Il est rappelé que le loyer n'a pas été augmenté en 2017 comme prévu au contrat ; il est proposé de diminuer le loyer à 250 € HT/mois au lieu de 350 €/mois pendant un an ( cette somme permet de rembourser l'emprunt contracté pour les travaux de l'épicerie réalisés en 2008).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **Renouvellement de la convention du site internet.**

Le site est géré par le centre de gestion du Lot pour une somme annuelle de 350 €.

Adopté à l'unanimité.

## **SCOT (schéma de cohérence de l'Occupation du Territoire)**

L'étude est arrivée à son terme. Les services de l'Etat et chambres consulaires sont consultés.

Le SCOT sera définitivement adopté le second semestre 2017.

Lorsque le SCOT sera adopté, notre PLU devra être adapté aux contraintes du SCOT.

Un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal ) serait la solution la plus adaptée financièrement.

## **Sujets divers :**

Emprunt : L'emprunt à court terme de 125 000 € pour la salle polyculturelle est remboursé.

### Problème des pigeons :

Plusieurs habitants du bourg ainsi que des éleveurs de canards se sont plaints de la prolifération des pigeons qui présentent une gêne dans le bourg mais génèrent aussi un facteur de transmission de la grippe aviaire puisqu'ils peuvent être porteurs du virus.

Plusieurs solutions peuvent être engagées dans un cadre légal. :

- \_ piégeage
- \_ battue administrative
- \_ pigeonnier contraceptif.

La mairie étudie rapidement toutes les possibilités et va déclencher une réunion publique rapidement pour échanger sur le sujet avec la population.

*La séance est levée à 22h00*